

Un juge étasunien met en cause la légalité du refus d'asile à des migrants illégaux



Washington, 20 novembre (RHC)- Un juge fédéral des États-Unis a mis en cause la légalité des restrictions imposées par le président étasunien, Donald Trump, aux demandes d'asile des migrants qui traversent la frontière avec le Mexique.

Au cours de l'audience au tribunal fédéral de Californie dans la ville de San Francisco, le juge John Tigar a demandé aux avocats du gouvernement si l'ordre de Trump était justifié et s'il s'appuyait sur des preuves concrètes.

Des médias locaux ont indiqué que John Tigar a rappelé à l'avocat du Département de la Justice, Scott Stewart que la Loi d'Immigration et de Nationalité de 1965 indique que toutes les personnes peuvent demander l'asile indépendamment de la façon dont elles sont entrées aux États-Unis.

Cependant, en vertu de la politique migratoire de Donald Trump, la demande d'asile peut être présentée seulement par les personnes qui arrivent aux points d'entrée légaux.

Le président étasunien a pris cette mesure contre les demandes d'asile en réponse aux caravanes de milliers de migrants qui se dirigent à la frontière sud des États-Unis avec le Mexique.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/177002-un-juge-etasunien-met-en-cause-la-legalite-du-refus-dasile-a-des-migrants-illegaux>



Radio Habana Cuba